

Tableau des frais d'administration en vigueur du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

Les frais d'administration sont ajustés et arrondis au dollar près le **1er avril** de chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation (IPC) à l'exception :

1. des frais pour un chèque qui n'est pas honoré par l'institution financière sur laquelle il est tiré;
2. des frais d'inscription au programme forêt-bleuet qui sont indexés au **1er janvier** de chaque année.

La TPS et la TVQ s'appliquent à tous les frais d'administration à l'exception des frais pour un chèque qui n'est pas honoré par l'institution financière sur laquelle il est tiré.

Éléments (références)	Activités	Frais au 2017-04-01
<p>Ouverture d'un dossier chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.1 chapitre T-8.1, r. 6, a. 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'achat ou de location d'une terre (premier requérant, appel d'offres ou tirage au sort) • Demande de location d'une terre par un ancien locataire ou un occupant sans droits • Demande de relocalisation d'une terre louée • Demande d'échange d'une terre non initié par le MRN • Demande de cession d'une terre • Demande d'octroi d'une autorisation pour la construction, l'installation, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation d'une installation ou d'un ouvrage sur une terre droit sur une terre du domaine de l'État • Demande de renonciation à une clause restrictive inscrite dans des lettres patentes ou dans un acte de vente, de radiation ou de modification d'une telle clause • Demande de régularisation d'une occupation • Demande d'établissement d'une servitude 	<p>110 \$ non remboursables</p>
<p>Location chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance d'un nouveau bail pour la location d'une terre • Délivrance d'un nouveau bail à la suite d'une demande du locataire : <ul style="list-style-type: none"> - de modifier l'usage de la terre louée - de modifier la superficie de la terre louée - de relocaliser la terre louée • Renouvellement d'un bail d'une durée de plus de un an • Délivrance d'un nouveau bail à la suite : <ul style="list-style-type: none"> - de l'aliénation des bâtiments et installations par le locataire ou de ses droits dans le bail (transfert) - d'une demande du locataire de modifier les conditions de location de la même terre et aux 	<p>334 \$</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription à un tirage au sort 	<p>27 \$</p>

Aliénation chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2 chapitre T-8.1, r. 2, a. 9	<ul style="list-style-type: none"> • Vente d'une terre • Échange d'une terre • Établissement d'une servitude 	1 018 \$
	<ul style="list-style-type: none"> • Renonciation à une clause restrictive ou sa modification • Quittance ou une mainlevée 	334 \$
	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la valeur marchande d'une terre en vue de la vendre ou de l'échanger ou d'y émettre une servitude 	1 018 \$
	<ul style="list-style-type: none"> • Vente d'un bâtiment ou d'une amélioration excédentaire ou confisqué 	---
Autorisation chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un chemin autre qu'un chemin forestier ou minier, d'un stationnement, d'une aire de repos sans service ou d'une voie d'accès permettant la mise à l'eau d'une embarcation 	---
	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une canalisation, d'une ligne de télécommunication ou de distribution d'énergie • Construction, aménagement, entretien et exploitation d'un sentier récréatif 	1 018 \$
Analyse d'une demande chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse d'une demande d'achat ou de location d'une terre à des fins commerciales ou industrielles 	334 \$
Travaux de mise en valeur chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de mise en valeur réalisés par le ministre dans le cadre d'un développement de villégiature (vente ou location d'une terre) 	774 \$